
**Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations
financières essentielles de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
et jointe au
Budget primitif de l'exercice 2026**

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget primitif et au compte administratif (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le Débat des Orientations Budgétaires a eu lieu en séance du Conseil Communautaire 11 décembre 2025.

La présente note est diffusée sur le site internet www.pays-ancenis.com

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

- Informations statistiques, fiscales et financières 2026 :

- Code SIREN :	244400552
- Régime fiscal :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de communes membres :	20
- Population totale INSEE au 01.01.2026 :	71 962
- Potentiel fiscal :	32 834 054 €
- Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,39965
- CIF moyen de la catégorie :	0,40183
- Dotations d'intercommunalité et groupement 2025 :	4 980 607 €
- Dotations d'interc. et groupement par habitant 2025 :	69,21 € /hab

B- Ratios financiers 2026 de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
(En €/hab. pour les ratios 1 à 5 puis en pourcentage- budget principal)

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	491,40
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	490,28
3	Dépenses d'équipement brut / population	158,62
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	54,89
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	28,13
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100,23
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32,35
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,37

2- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Il est à noter que cette année les budgets primitifs 2026 sont votés en concomitance avec les comptes administratifs 2025. Ceci a pour effet une reprise des résultats de clôture 2025 ainsi que l'inscription des restes à réaliser aux budgets primitifs.

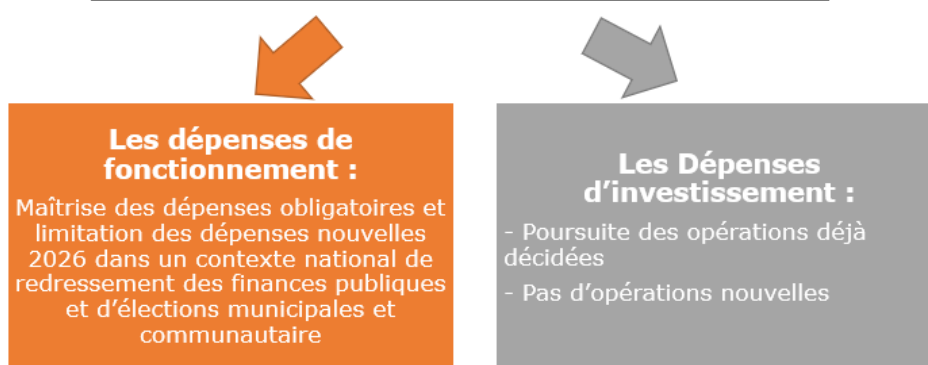
A- Budget principal 2026

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreuses actions (mobilités, habitat, bâtiments économiques, culture, économie circulaire, énergies renouvelables...) et des investissements (réhabilitation des piscines, restauration des milieux aquatiques, accueil des gens du voyage ...).

VUE D'ENSEMBLE – BUDGET PRIMITIF

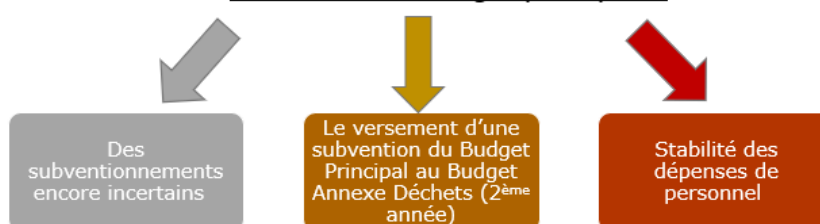
Crédits (BP)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	47 216 705 €	66 107 855 €
Investissement	24 623 275 €	24 623 275 €
TOTAL	71 839 980 €	90 731 130 €

Présentation générale des budgets primitifs 2026

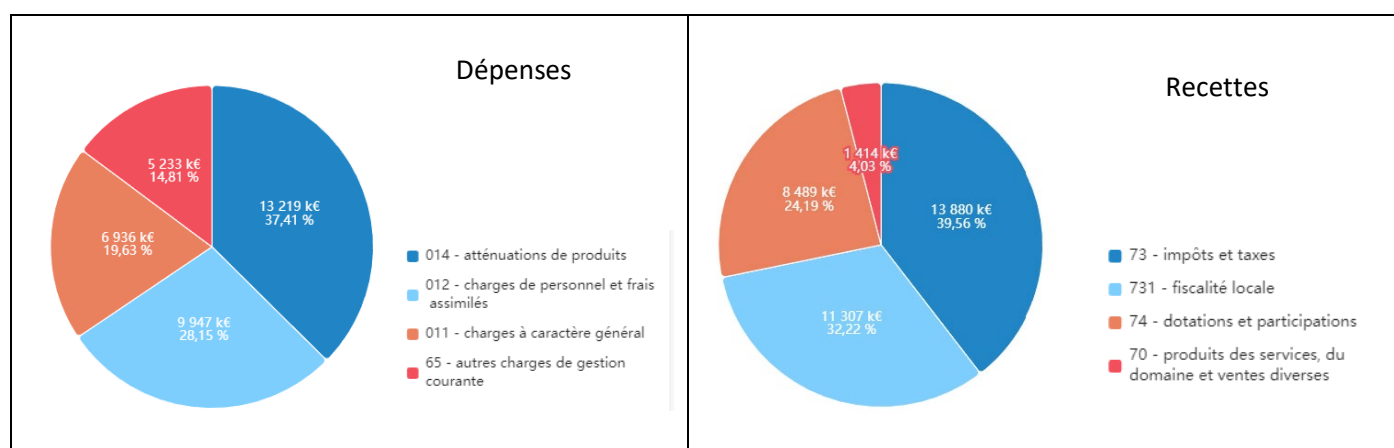


Synthèse de quelques éléments saillants pour 2026

Concernant le budget principal :



Les principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement par nature :



B- Présentation consolidée des budgets annexes 2026

Six budgets annexes : Parcs d'activités économiques, Déchets, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Aéroport et Energies renouvelables.

Budgets annexes

Budgets	Crédits (BP)	Dépenses	Recettes
Déchets	Fonctionnement	11 841 978 €	14 901 568 €
	Investissement	570 804 €	570 804 €
Assainissement Collectif	Fonctionnement	8 213 402 €	8 213 402 €
	Investissement	12 459 886 €	12 459 886 €
Assainissement Non collectif	Fonctionnement	551 700 €	744 835 €
	Investissement	-	-
Energies Renouvelables	Fonctionnement	22 090 €	91 729 €
	Investissement	-	-
Parcs activités	Fonctionnement	11 047 734 €	11 047 734 €
	Investissement	9 119 614 €	9 119 614 €
Aéroport	Fonctionnement	262 502 €	262 502 €
	Investissement	80 000 €	80 000 €
TOTAL		54 169 710 €	57 492 074 €

3- LES RECETTES FISCALES 2026

Les recettes fiscales prévisionnelles versées par les entreprises et les habitants sont de **11,215 M€** :

Taxe d'habitation	0,211 million d'€
Produit additionnel de foncier non bâti transféré	0,088 million d'€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,426 million d'€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,102 million d'€
Cotisation Foncière des Entreprises	7,204 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales	1,188 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	0,996 million d'€

Les taux votés par la Communauté de communes sont inchangés entre 2025 et 2026 :

Taxe	Taux de la COMPA 2026	Moyenne nationale
Cotisation foncière des entreprises	26,21%	26,86%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale	7,88%	9,47%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,00%	4,01%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,16%	9,34%

Les recettes versées par l'Etat - au titre de compensations - suite à des réformes fiscales sont de **13,824 M€** :

Fraction de TVA nationale / réforme taxe d'habitation	5,680 millions d'€
Fraction de TVA nationale / réforme Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	5,220 millions d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	2,924 millions d'€

4- LES EMPRUNTS EXTERIEURS ET GARANTIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La dette s'est éteinte le 31/12/2024 sur le budget principal. Elle ne concerne plus que le budget assainissement (pour des contrats initiés antérieurement au transfert de la compétence en 2015).

La dette est composée de 33 contrats pour un capital restant dû de 3,053 millions d'€ au 1^{er} janvier 2026.

- 81,8% des contrats sont à taux fixes (nombre : 27)
- 18,1% à taux variables (nombre : 6)

Des garanties d'emprunts sont accordées par la collectivité pour le soutien des projets dans le domaine de l'habitat social notamment.

Le capital restant dû est de 6,834 millions d'€ au 1^{er} janvier 2026.

5- LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au 1^{er} janvier 2026 : 173,8 équivalents temps plein.

6- PANORAMA DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2026

Les principales dépenses prévisionnelles d'investissements 2026 tous budgets sont les suivantes :

INTITULE DE L'ACTION	MONTANTS 2026
Travaux Assainissement collectif	9,727 M€ *
Zones d'activités commercialisées et en cours d'aménagement	6,395 M€
Réhabilitation des équipements aquatiques	2,660 M€
Fonds de concours aux communes	1,713 M€
Restauration des milieux Aquatiques et de prévention des inondations	1,825 M€
Extension de l'écocyclerie	860 K€
Pôle d'échange multimodal	566 K€
Parkings Haltes ferroviaires	409 K€

(*) dont 5,8 M€ pour la station d'épuration de la Bigoterie (Ancenis Saint Géréon)

7- LA PLURIANNUALITE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2026-2029

Le suivi des crédits des opérations pluriannuelles est traité avec les autorisations de programme pour les projets majeurs. Au budget 2026, il n'y a pas de nouvelles autorisations de programme.

Intitulé ACP	Date de délibération	Montant de l'AP votée	Réalisations cumulées au 31/12/2025	Crédits inscrits au BP 2026
Fonds de Concours 2024-2026	10/10/2024	7 500 000	1 707 136,46	1 275 398
Programme Local de l'Habitat	15/02/2024	4 605 500	532 500,00	1 221 825
Milieux aquatiques et prévention des inondations	15/02/2024	10 381 840	2 043 786,16	1 825 000
Station d'épuration la Bigoterie Ancenis-Saint-Géréon	26/01/2023	15 600 000	413 672,90	5 800 000
Travaux Assainissement collectif (2024-2028)	15/02/2024	16 695 600	1 213 802,40	3 927 700
Zones d'Activités économiques	20/02/2020	12 253 381	8 812 334,54	3 476 530